Th. Moreau,

...

V. MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,
258, RUE ROYALE.

RILLIEUX et REGGIO,
Successeurs de D. B. MACARTY,

...

SAMUEL HOYER DAVIS,
ANCIEN ASSOCIÉ DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI.

P. CHARLES COVELLIER,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC,
8 mai — *Bureau, No. 174, rue Royale.*

D. HORNO Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ de la Havane.
6 avril — Rue Gravier, No. 34.

PAUL JUGE FILS. — C. FAMY.
PAUL JUGE Fils & Cie,
Importateurs de Vins, Eaux de vie, Huile d'olive, &c.
Et Marchands Commissionnaires,
21 oct — 27, rue St Louis.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS DE
HOTTEN ET NOUTIERS,
5, Rue des Magasins. — Sauvt

S. DUNBAR — W. E. BUCHANAN
DUNBAR & BUCHANAN,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
ET EPICIERS EN GROS,
22, rue Gravier, *Nouvelle Orléans.*

J. N. RICHET & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTATEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, RUE DU MAINE

C. L. REICHARD, Lampiste-
FERBLANTIER, ZINGUEUR,
Rue Royale, No. 217,
PRÉVIENT le public qu'il vient d'ouvrir une fabrique de TRAVAUX EN ZINC, tels que baignoires, bains de siege, bains de pieds, baignoire, etc., etc., ainsi que tous genres de filtre garantis. Il se charge aussi de tous genres de couvertures, comme aussi de tous genres de réparations de toutes espèces de lampes, candélabres, cuivre, etc., etc. Il espère par son activité et son travail soigné mériter la confiance qu'il sollicite.
1 juin — 1an

Changement de Domicile.
Mme CLAMET,
ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, bien connue par une pratique de dix années à la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile

Rue d'Orléans, No 74,
1er sept — 3m — *Entre Bourbon et Dauphine.*

QUARTIER GÉNÉRAL.
Première Division.
MILICE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, ce 7 octobre 1850.
Ordres Généraux No 14.

1o. La Légion de la Louisiane et les autres corps volontaires habillés, actuellement organisés, de la 5e division militaire, s'assembleront et se réuniront sur la rue du Canal jeudi, 7 novembre prochain, à 4 heures P. M., en grande tenue, et prêts à être inspectés et passés en revue.

2o. Le brigadier général, D. Augustin, commandant la Légion, le brigadier-général F. L. Tracy, commandant la première brigade de la milice louisianaise, et les officiers commandant d'autres compagnies volontaires organisées et équipées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

3o. Le lieutenant-colonel Fortnall, inspecteur de division, fera son rapport au Quartier Général de cette division, conformément à l'acte de la législature adopté "Acte tenant des appropriations pour l'enrôlement de la légion de la Louisiane et les autres compagnies volontaires qui pourront se devoir un jour," approuvé le 21 avril 1850.

Par ordre du major-général Jno L. Lewis, commandant la première division L. M.
VICTOR WILTZ,
oct 7 — Aide-de-camp.

QUARTIER GÉNÉRAL,
LÉGION DE LA LOUISIANE,
Nlle Orléans, le 8 octobre 1850.
ORDRES GÉNÉRAUX No 15.
REVUE D'INSPECTION.

Conformément à l'ordre émané du Quartier Général du major général John L. Lewis, ainsi qu'aux dispositions de l'acte de la Législature intitulé: "Acte tenant des appropriations pour l'enrôlement de la Légion de la Louisiane, etc., approuvé le 21 mars 1850," la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue sur la Place d'Armes, vendredi 8 novembre prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, en grande tenue pour une revue d'inspection.

Le colonel Justin Dupré, commandant le regiment de cavalerie, le lieutenant-colonel Fortnall, commandant la cavalerie, et le capitaine M. Grivot, commandant le Bataillon d'Artillerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN,
Brigadier Général.

H. Lovell Watson, — Aide-de-camp.
H. Lovell Watson, — Aide-de-camp.

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

MARC THOMAS & Co. informent le public que les exploits de leurs voitures-omnibus auront lieu de la manière suivante, savoir:

De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à 6 heures — A. M.
Dernier do à 8 do P. M.

De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernier do à 8 1/2 heures P. M.

Départs du bas de la ville:
De la Presse à Coton d'en bas. Nouvelle Municipalité
Première voiture, à 9 heures A. M.
Dernier do à 7 3/4 h. P. M.

De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernier do à 8 1/4 heures P. M.

Il n'sera pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.
Billets à vendre au No 52, rue des Magasins
2e mars—Jan

Rail-Road de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans.—Nouvel arrangement.—Heures des départs.—Ouverture des Avenues, chemins de fer à deux voies et Empalcon et réduction des prix à dater du 1er avril 1850.

Billet pour tout—distance au dessus de l'Avenue Louisiana. 15 cents.
Billet d'entrée de 5 à 12 milles do 10 do
do jusqu'à l'avenue Jourdan—inclusivement 10 do
Billets convertible aussi à cette distance en cartes de 12 billets. $0.00
Abonnement pour le mois. 1 00
Abonnement pour trois mois. 2 50
Cartes de passeport du depot de la rue Baronne comme suit:
Chaque chevaux à 12h A M 9 1/4 et 11 H 2 P M.
Les départ toutes les heures de 8 h A M à 6 heures P M.

LIGNE DE CARROLLTON.
Cinq par chevaux—à 7 h A M 9 h et 10 h P M.
Un à vapeur, toutes les 1/2 h de 7 h A M à 7 heures P M.

LIGNE DE LAFAYETTE.
Quelque soit la distance pendant toute une journée
50 billets, $4 00
Billets personnels par mois. 5 00
Heures de départ
De Lafayette, en cas, 6, 7 a 7 1/2 A M.
Des Bains du Canal de 8 1/2 à 9 1/2 A M.
De Lafayette en bas à 7 et 7 1/2 A M.
De la rue du Canal 1/2 et 8 A M.
Après ce moment les départs se succèderont toutes les 15 minutes jusqu'à 8 heures du soir, moment ou ses départs deviennent tous à 8 1/2, 9, 10 et 11 heures P. M. de la rue du Canal à 9 1/2, 9 1/2 et 11 1/2 de Lafayette. JOHN HAMPSON,
Ingénieur en chef

HARENGS ET MORUE—250 caisses en déchargement des navires Gibraltar et Josephine, à vendre par E. J. HART & Co.
29, rue Tchoupitoulas.

SAUCE KETCHUP—20 boites, tonnes et 1/2 tonnes, sous de liman ou 30 de Fairwood, en dépôt et à vendre par la barque Gibraltar, à vendre par E. J. HART & Co.
29, rue Tchoupitoulas.

RHUM—10 pontons, Jamaique, sous les clefs de la Douane
TABAC EN FEUILLES—90 balles capes et trempes, de Cuba
CHAMPAGNE—20 paniers première qualité, 20 do deuxième qualité
CIGARES—50,000, Havane, marques Washington, Comptoir Lahe, Trépan, à vendre par
MITCHEL & MARCHANDIER,
5 oct — 36, rue Poydras

AU DÉBARQUEMENT du navire Oceanique, de Marseille, 500 barriques Vin rouge, marque Reynaud; 300 do do do 300 caisses Vin Muscat de Frontignan; 140 caisses Stainsons (Olives), Capres, Cornichons, 200 paniers Huile d'olives, grandes bouteilles, James Pigeon; 50 do do 1/2 bouteilles do; 50 caisses Eau de fleurs d'oranger; 50 caisses Savon marbré; 50 paniers Bouteilles vides.
A vendre par B. TALAMON,
1er — 102, rue Royale.

SARDINES A L'HUILE—3000 boites Sardines A l'huile, d'Auguste Gallet & Cie., 2000 do do do do. A vendre au débarquement du navire Beatrice, par B. TALAMON,
1er oct — 102, rue Royale.

Cotons secus.

250 BALLES coton sec, très belle indienne Lafrance & Melon, pesant 500 livres pour cette marque et 500 de balle, à vendre par
R. D. BLACKMAN,
20 août — 12 rue Conti

A VENDRE en débarquement du navire Brenda
100 caisses Salmonthe suisse, marque C. F. Berger, 1re qualité
20 moules fromages de Gruyère, 1re qualité.
Par J. N. CURTIN
Sept — 52, rue Dumaine

PRUNES SECHES en jarres—10 caisses propre pêches nouvelles par les derniers arrivages de Bordeaux, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
19m — 13, Bienville

SAUCISSONS—Reçu par les derniers arrivages 500 barils saucissons de St Louis, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
13, rue Bienville.

PRUNES—En magasin et à vendre—10 caisses Prunes d'Autes superfines en jarres de 4 liv.
A. COUTIN & RANSON,
Août 1 — 13, rue Bienville.

A VENDRE en débarquement du navire O. J. Hallet, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge St Estephe.
40 do blanc barrique vin blanc Haut Barsac.
25 do Sauterne.
25 do vinaigre blanc.
Par DUPUCH FRERES,
26, St Louis, entre Royale et Bourbon

MAISON DE CAMPAGNE

Est maintenant mise à la disposition du public de la ville et de la campagne des articles suivants qu'elle vendra en gros et en détail à des prix les plus réduits possibles:
30 caisses et balles assortis anglais,
do français,
do genres rideaux, draps très riches,
5000 do draperie unie et façonnée, qualités au choix
5000 do bon coton, 8 et 9 yardes, lit qualité,
1000 douzaines mouchoirs batiste, par 8, 10 c. fini,
1000 pièces mouchoirs imitation point aiguille, nouveaux dessins.

4 balles bin fil, ecru et blanc,
500 douzaines mouchoirs Vernon,
1000 do Madras et imitation,
2 caisses dentelles assorties de qualité,
1500 coutepointes de 9 à 12/4,
15 caisses toile d'Irlande pour chemises,
3 do do toiles 7/8 et 4/4 par lit,
4 do do toile à drap, 10/4 lit,
6 do do gaze par lit ordinaire,
4 do do do superfin,
2 do do Unies,
240 douzaines fil sept glacé No 30 à 72,
240 rouleaux agrafes plaquées No 1 à 4,
150 balles capes écru, 4/4, marques diverses,
120 douzaines de barbe de crépe, ainsi qu'un assortiment général d'articles de fantaisie, tels que: soie, dentelle, coutil tres fin, bas soie, gants de veaux, soie et fil pour piqûre et rubanerie, etc.
P. PALMER & CO.

En débarquement du navire Gerosimio, de Marseille, le mélange suivant:
1000 barriques vin rouge français bleu vif; 60 barriques vin rouge, 300 paniers huile Plagniol, 24 ouvres; 300 caisses Vin Muscat; 200 paniers bouteilles vides de 1/2 et 1/4 pots. DOMINIQUE LANATA,
4 oct — Nos 9 et 10, rue Jefferson

A VENDRE à bord, par le navire Chatjonnage, sur rade de Havre
3 mats demi-quarters de 5 gallons; 500 do de 1 do;
500 do de 2 do; 25 caisses de 19 fromages de Hollande.
DOMINIQUE LANATA,
6oct — Nos 9 et 10, rue Jefferson

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance de vendredi, 4 octobre 1850.

RÉSOLU que la Mairie est et demeure autorisée à donner avis public qu'il adjugera au rabais la construction de deux nouveaux ponts sur le canal Carondelet, aux intersections des rues Marais et Claiborne, conformément aux plans et devis déposés au bureau du Voyer.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 9 octobre 1850.
(Signé:) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
11 oct — H. BIER, Comms.

Mairie de la Nlle-Orleans.
le 9 octobre 1850.

AVIS est par le présent donné que les avis ci-dessus et qu'il sera reçu des soumissions au bureau de la Municipalité No Un, ont achevé les rôles d'evaluations et qu'ils seront déposés au bureau du Voyer, pour l'inspection des contribuables de 9 heures à 2 heures, tous les jours, les dimanches exceptés, pendant trente jours, à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, le 9 octobre 1850.
9oct — JOSEPH GENOIS, Recorder

ETAT DE LA LOUISIANE.
BUREAU DE L'EXECUTIF.
PROCLAMATION.

ATTENDU que d'après un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 14 mars 1850, intitulé "Acte pour autoriser le Gouverneur de cet Etat à céder les hypothèques et accessoires dans certains cas de nouvelles sécurités," LOUIS PAUMIER (qui a épousé Marie Virginie Delisle dans l'exercice d'un emploi de Juge de la judicature) de Baton Rouge, hypothèque, en faveur du Gouverneur de cet Etat, et ses successeurs en office, sur laquelle le dit Louis Paumier possède certaines, et qui se trouve située dans la paroisse d'Ouest-Baton Rouge, contenant deux quarts de section, situés sur le Bayou Sara, et 40 arpens de profondeur, laquelle hypothèque était annexée pour la somme de cinq mille piastres, monnaie courante des Etats-Unis, avec intérêt comme exigible, et qu'aujourd'hui acceptée comme telle par M. White, Gouverneur de la Louisiane, comme il appert par acte en forme, passé devant Jean Thomas Soniat du Fossat, notaire public, le 29 août 1850, et maintenant enregistré dans les archives à Baton Rouge.

ET ATTENDU que le dit Louis Paumier n'est adressé aucune nouvelle à la dite hypothèque;

AVIS est par ces présentes donné à toutes personnes intéressées, de déduire sous 90 jours, par écrit au bureau du secrétaire d'Etat et après sa détermine publication du présent, à la dite hypothèque ou sera pour toujours au mode d'assurer et de colecter la dite somme ci-dessus exigible.

Donné sous mon nom et le sceau de l'Etat, à Baton Rouge, le 1er juillet 1850, an 75me de l'Indépendance des Etats Unis.
Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
29juillet—3m

CHAPEAUX SOIE EXTRA.
CHAPEAUX SOIE EXTRA
Magasins, rue de Chartres, 37, et encoignure Royale et St Louis.

NOUS avons reçu par les navires Orlando et Brunswick, du Havre, et désirons un nouveau assortiment de chapeaux en soie.
Chapeaux en feutre de tous genres, chapeaux d'Amazones.
Une très grande variété de chapeaux et casquets de fantaisie pour enfants.
Le tout de qualité supérieure et manufactures sous la surveillance de notre associé J. J. Alsop.
Nos clients et tous les amateurs de beau chapeau sont priés de vouloir bien se donner la peine de venir confronter, ils n'en auront pas de regret, ils trouveront dans nos magasins les chapeaux de toutes les belles fabriques de Paris, du meilleur goût, du meilleur beauté, légereté et solidité.
Notre avons aussi établi à notre maison européenne Royale et St Louis, Paris, un MAGASIN DE CHAPEAUX DE SOIE, pourvue de tous les matériaux et matières necessaires pour arriver à une fabrication aussi parfaite que celle des meilleures manufactures de Paris et New-York.
Les personnes qui ne trouveront pas dans nos magasins des chapeaux à leur goût, pour la solidité de la fare confectionner à notre manufacture.
Nous assurons convaincus que notre Etablissement est désormais digne de tout soutien et encouragement de la part de la Nouvelle-Orléans, tant pour la beauté du détail pour celle en gros, aux marchands de la ville et de la campagne.
Sept — ALBERT & TRICOU.

AUGUSTE BARRAUD,
Encoignure Royale et Orléans,
A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par le navire Spondola—
Cinquante douzaines de gants, une et fil d'Ecosse de première qualité, pour hommes et dames, ainsi qu'un très grand choix de cravates, de toilette et étoffe fantaisie de haute nouveauté. Il vient de recevoir un nouveau et grand assortiment de porcelaine et de crestaux.
Un est toujours sur aussi de trouver le meilleur et le plus grand choix de parfumerie que l'on puisse désirer.
26oct

COGNAC LA ROCHELLE—50 quarts pipes cognac La Rochelle, fine pipes, 40 quarts demi-do de J. & J. Prom & Co., 40 quarts cognac J. J. Prom & Co., fine preuve, 50 quarts cognac J. J. Prom & Co., fine preuve, 25 boutteaux pipes cognac J. J. Prom & Co., fine preuve, de boutteaux cognac La Rochelle, Gaston & Martin, demi-pipes, 32 quarts pipes vieux cognac fine preuve, 20 boutteaux cognac J. J. Prom & Co., fine preuve, en magasin et à vendre par FIOL DE FUENTES & Co.
17 juillet — 22, Vieille Levee.

ETAT DE LA LOUISIANE.
BUREAU DE L'EXECUTIF.
PROCLAMATION.

ATTENDU que d'après un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 14 mars 1850, intitulé "Acte pour autoriser le Gouverneur de cet Etat à céder les hypothèques et accessoires dans certains cas de nouvelles sécurités," LOUIS PAUMIER (qui a épousé Marie Virginie Delisle dans l'exercice d'un emploi de Juge de la judicature) de Baton Rouge, hypothèque, en faveur du Gouverneur de cet Etat, et ses successeurs en office, sur laquelle le dit Louis Paumier possède certaines, et qui se trouve située dans la paroisse d'Ouest-Baton Rouge, contenant deux quarts de section, situés sur le Bayou Sara, et 40 arpens de profondeur, laquelle hypothèque était annexée pour la somme de cinq mille piastres, monnaie courante des Etats-Unis, avec intérêt comme exigible, et qu'aujourd'hui acceptée comme telle par M. White, Gouverneur de la Louisiane, comme il appert par acte en forme, passé devant Jean Thomas Soniat du Fossat, notaire public, le 29 août 1850, et maintenant enregistré dans les archives à Baton Rouge.

ET ATTENDU que le dit Louis Paumier n'est adressé aucune nouvelle à la dite hypothèque;

AVIS est par ces présentes donné à toutes personnes intéressées, de déduire sous 90 jours, par écrit au bureau du secrétaire d'Etat et après sa détermine publication du présent, à la dite hypothèque ou sera pour toujours au mode d'assurer et de colecter la dite somme ci-dessus exigible.

Donné sous mon nom et le sceau de l'Etat, à Baton Rouge, le 1er juillet 1850, an 75me de l'Indépendance des Etats Unis.
Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
29juillet—3m

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance extraordinaire de vendredi, 4 octobre 1850.

RÉSOLU que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public qu'il adjugera au rabais le contrat pour la nouvelle construction des banquettes de la rue d'Orleans, de la rue St Claude à la rue Claiborne, ce travail devant être fait conformement au plan et devis déposés au bureau du voyer.
11oct — A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nlle-Orleans.

CONFORMEMENT à une resolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée le 26 octobre 1846—Avis est par le présent donné que le 26 octobre 1850 j'adjugerai, pour l'espace d'une année à partir du 1 novembre 1850, au plus haut enchérisseur, à mon bureau, à midi précis, le droit de percevoir la taxe sur les passages d'huitres arrivant dans les limites de la Municipalité No Un, les conditions seront annoncées au moment de la vente.
25oct — A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS,
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance extraordinaire de vendredi le 4 octobre 1850.

RÉSOLU que le delaredavle en face la rue de Jefferson est spécialement destiné aux golettes qui font les voyages de la côte et qui transportent les sucres et les melasses.

Resolu que toute personne violant la presente resolution sera passible d'une amende de $10 a $20, recouvrable devant toute cour de jurdiction competente.

Le collecteur de la taxe est les navires est spécialement charge de l'execution de la presente resolution.
Signé, JH. GENOIS, recorder.
Approuvé, le 14 octobre 1-50
Signé, A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme, H. BIER,
16oct — Comms

AVIS — Bureau du Collecteur sur Cabarets, Cafés, &c. — Première Municipalité.

Les propriétaires de cabarets, cafés, grocettes, &c. sont notifiés d'avoir à payer le quatrième dernier trimestre avant le 15 Octobre. Après cette époque ils seront poursuivis, conformément à la loi.
Nlle Orleans, le 7 octobre 1850.
7oct — 7m — LABATT E. CABLE, Coll.

BUREAU DU RECORDER — MUNICIPALITÉ NO UN.

AVIS est par le présent donné que les rôles d'évaluations pour l'année courante, 1850, de la Municipalité No Un, ont achevé les rôles d'evaluations et qu'ils seront déposés au bureau du soussigné, pour l'inspection des contribuables de 9 heures à 2 heures, tous les jours, les dimanches exceptés, pendant trente jours, à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, le 9 octobre 1850.
9oct — JOSEPH GENOIS, Recorder

ETAT DE LA LOUISIANE.
BUREAU DE L'EXECUTIF.
PROCLAMATION.

ATTENDU que d'après un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 14 mars 1850, intitulé "Acte pour autoriser le Gouverneur de cet Etat à céder les hypothèques et accessoires dans certains cas de nouvelles sécurités," LOUIS PAUMIER (qui a épousé Marie Virginie Delisle dans l'exercice d'un emploi de Juge de la judicature) de Baton Rouge, hypothèque, en faveur du Gouverneur de cet Etat, et ses successeurs en office, sur laquelle le dit Louis Paumier possède certaines, et qui se trouve située dans la paroisse d'Ouest-Baton Rouge, contenant deux quarts de section, situés sur le Bayou Sara, et 40 arpens de profondeur, laquelle hypothèque était annexée pour la somme de cinq mille piastres, monnaie courante des Etats-Unis, avec intérêt comme exigible, et qu'aujourd'hui acceptée comme telle par M. White, Gouverneur de la Louisiane, comme il appert par acte en forme, passé devant Jean Thomas Soniat du Fossat, notaire public, le 29 août 1850, et maintenant enregistré dans les archives à Baton Rouge.

ET ATTENDU que le dit Louis Paumier n'est adressé aucune nouvelle à la dite hypothèque;

AVIS est par ces présentes donné à toutes personnes intéressées, de déduire sous 90 jours, par écrit au bureau du secrétaire d'Etat et après sa détermine publication du présent, à la dite hypothèque ou sera pour toujours au mode d'assurer et de colecter la dite somme ci-dessus exigible.

Donné sous mon nom et le sceau de l'Etat, à Baton Rouge, le 1er juillet 1850, an 75me de l'Indépendance des Etats Unis.
Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
29juillet—3m

AVIS
BUREAU DE L'AUDITEUR,
BATON-ROUGE, 18 septembre 1850.

TOUTES personnes se trouvant posséder dans les paroisses ci-après mentionnées, des terres ci-après nommées, et connues sous les noms de terres ou terrains y situés, sont par le présent notifiées, que des listes de ces propriétés sont en ce jour déposées au bureau de l'Auditeur, par les shérifs et collecteurs de taxes, et que si les dits droits, dues sur ces propriétés pour l'année 1850, ne sont pas payés avant le 31e du mois de Décembre prochain dans les trente jours qui suivront, il sera procédé au présent vente, tel que dites propriétés soient vendues pour payer les dites taxes, sections 53 et 54 de l'acte No 194, approuvé le 21 mars 1850, intitulé: "Acte pour pourvoir au mode d'asseoir et de colecter la taxe dans cet Etat."

Paroisse d'Orléans—Premier District Représentatif—W. E. Fortnall, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Second District Représentatif—T. Askew, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Troisième District Représentatif—A. W. Scates, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Quatrième District Représentatif—Thomas Mekeon, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Cinquième District Représentatif—J. B. Dunn, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Sixième District Représentatif—J. N. Elliot, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Septième District Représentatif—A. Louis, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Huitième District Représentatif—Thomas Hynes, collecteur.
Paroisse d'Orléans—Neuvième District Représentatif—Justin Aguilard, collecteur.

Paroisse St-Bernard—A. Barrero, shérif.
" " —V. Bonnet Dufossat, shérif.
" " —St-Charles—N St-Martin, shérif.
" " —Livingston—Samuel Patterson, shérif.
" " —St Tammany—Jacob P. Morris, shérif.
" " —Ouest Féliciana—S. H. Lasty, shérif.
" " —Vermillion—R. Le Blanc, shérif.
" " —Rapides—Charles S. Cachie, shérif.
" " —Calcasieu—Jacob Ryan, shérif.
" " —Terres—J. H. Amat, shérif.
" " —Concordia—Isaac J. Cosgrove, shérif.
" " —Madison—G. W. Couch, shérif.
" " —Franklin—Wm Hampton, shérif.
" " —Avoyelles, G P Voorhies, shérif.
" " —Rapides—T N Barham, shérif.
" " —St Martin, J A Hebrard, shérif.
LOUIS BORDELON,
21 sept—30 — Auditeur.

VINS rouge et blanc en caisses—40 caisses vin rouge Montrose Médoc 1846, 33 do de Pape Clément 1841, 97 do do St Estephe 1847, 400 do do de St-Julien Médoc, 75 do do vin blanc Haut Sauterne 1840, en magasin, et à vendre par
A. CARRIERE,
25, rue de la Vieille Levée.

ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE.

CONFORMEMENT à la charte la Compagnie présente l'état suivant:
Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850
Primes sur les risques $ 88,291 34
Do do risques de mer 109,851 91
Do do feu 107,852 79 — 306,026 24
Moins les primes remboursées 8,751 85
Do do sur les assurances non terminées 60,547 91 — 69,299 76
Primes gagnées pendant l'année $236,726 48
Payé pendant la même période pour les pertes:
Sur les incendies $ 126,809 08
Sur les risques de mer 70,319 67
Do do fleuves 40,290 07
$147,036 82
Montant des contre-assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, &c 19,982 32 — 167,019 14
Profits à partager $69,707 34
La Compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant:
En bons et hypothèques sur des biens immobiliers, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson valant le double des sommes prêtées ci-dessus $ 312,000 00
Billets à recevoir 366,129 31
Dus sur primes et en recouvrement 7,723 60
En caisse 58,056 41
Actif $530,909 08
Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de *trente francs d'un cent* pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable en *cash* à dater du second lundi d'août prochain.
La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des ASSURANCE SUR LA VIE et qu'elle continuera à opérer.
LA VIE, L'INCENDIE, ET LES RISQUES DE MER ET DES FLEUVES.
Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans, ses bénéficiaires sont investis dans son sein et les garanties ne peuvent être plus grandes.

TROIS CENT QUARANTE MILLE PIASTRES.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRIES GREENWOOD, Vice-President.
CHARLES J. MARIONY, Secretaire.

Samuel Bell,	B. M. Wright,
Gilendy Rocke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Burrell,	C. T. Badderke,
Wm F. Converse,	C. H. Mortimer,
David Haddon,	Louis Derbigny,
John D. Bein,	C. A. Barrere,
J. W. Pearson,	G. L. Duforlenay,
Nathan Jarvis,	E. Ping, Ping,
George Jones,	Z. Taylor,
P. Simms,	Wm Bowers,
J. F. C. Vinc,	D. C. Rendlett,
John M. Bell,	J. Rothjel,
E. J. Allen,	C. H. Wright,
G. S. Hawkins,	John D. Woodruff,
R. B. Rumsey,	F. Y. Carlisle

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT

C. YALE Jr. et Co.,
27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

RECOIVENT par le navire "Ohio" et autres arrivages du Nord et d'Europe, leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Aussi: Mousseline de laine Cashmire, Lustrines, Alpaca et autres étoffes nouvelles pour robes
Cravates, Gants, Bas, Fichus, Capes et Mantelets, Rubans en velours, en soie et en velours, Boas, Manchons, Bonnets, Bonnets de fantaisie, Nlle Orleans, le 7 octobre 1850.
7oct — 1m — LABATT E. CABLE, Coll.

MOUSSELINES ET BRODERIES.

Mousseline Suisse, percaline, Swiss book, toile d'Irlande, batiste, mouchoirs, fil et coton.

ASSORTIMENT DE DENTELLES.

Dentelles Blanc pure, Jaconet uni et à dessins, coiffures riches, perlerines, collets, manchettes et bandes brodées en tout genre.

ARTICLES POUR TOQUETS.

Toquets pour petites filles de tout âge, Bavettes, Bonnets de fantaisie, Bonnets de voyage et autres dernier goût